

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00905
Numéro SIREN : 487 541 245
Nom ou dénomination : A LA BOLEE

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2018 sous le numéro de dépôt 20157

Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2018

Numéro de dépôt : 2018/20157

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : A LA BOLEE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 487 541 245

N° gestion : 2005 B 00905



Handwritten signature or mark.

SARL A LA BOLEE

Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
Société A LA BOLEE Société à Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée

Cabinet ADL AUDIT

Siège social : Espace Hausquette – Immeuble Les Pléiades – Bât. A
02 allées des Pléiades - 64600 ANGLET

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Pau

RCS 450 628 086 APE 6920Z

Société : SARL A LA BOLEE
Siège social : 10 Place Pasteur – 64 100 BAYONNE
Capital social : 8 000 EUR
R.C.S. : 487 541 245

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 25 Octobre 2018 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La SARL A LA BOLEE est une société ayant pour activité principale celle de restauration de type traditionnelle, rapide, plats à emporter et à consommer sur place.

- Depuis le 30 septembre 2017, date d'arrêté des derniers comptes annuels, votre société voit son activité progresser.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 497 729 euros et un résultat d'exploitation positif de 47 376 euros.

Le résultat net se solde par un bénéfice de 40 830 euros.

Ce rapport contient 4 pages



Handwritten signature or initials.

- Au final, compte tenu du résultat au 30 septembre 2017, les capitaux propres s'élèvent à 209 390 euros.
 - L'actif détenu par la société au 30 septembre 2017 est essentiellement composé de disponibilités pour 100 668 euros, de placements pour 37 683 euros et d'un fonds commercial pour 120 000 euros à la clôture de l'exercice.
- Sur la base du projet de comptes annuels qui nous a été communiquée par votre expert comptable, il ressort les éléments suivants :
- La situation comptable provisoire au 30 septembre 2018, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 510 708 euros et un résultat d'exploitation positif de 46 846 euros.
Le résultat net se solde par un bénéfice de 43 876 euros.
 - Au final, compte tenu du résultat provisoire au 30 septembre 2018, les capitaux propres s'élèvent à 223 266 euros.
 - L'actif détenu par la société au 30 septembre 2018 est essentiellement composé disponibilités pour 100 461 euros, de placements pour 39 949 euros et d'un fonds commercial pour 120 000 euros à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

2. Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

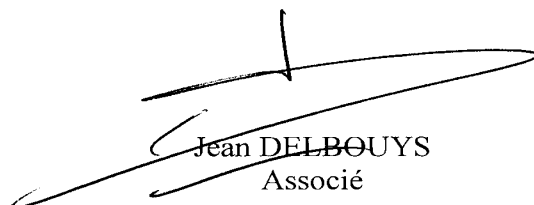
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Ce rapport contient 4 pages

Nous n'avons pas relevé l'existence d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Fait à Anglet,
Le 08 Novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes
ADL AUDIT


Jean DELBOUYS
Associé

Ce rapport contient 4 pages



Handwritten signature or initials.



Handwritten signature or initials.

Philippe MAYERAU CASAMAYOU

Avocat au barreau de Bayonne

Bayonne, le 27 Novembre 2018 ^{27 NOV 2018}

Greffe du Tribunal de Commerce
De BAYONNE

1 Avenue Marie Anne de
Neubourg
64100 – BAYONNE

Réf : Société « A LA BOLEE »
SARL au capital de 8.000 Euros
10 Place Pasteur – BAYONNE (64100)

Objet : Rapport du commissaire à la transformation – Transformation de la société A LA BOLEE

Monsieur le Greffier,

La société «A LA BOLEE », actuellement sous la forme de Société à Responsabilité Limitée, envisage sa transformation en Société par Actions Simplifiée.

En application de l'article R. 123-105 alinéa 3 du Code de Commerce vous voudrez bien trouver ci-inclus :

1 Exemple du rapport à la transformation établi le cabinet ADL AUDIT
1 Chèque de **15,44 €** à votre ordre.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de ma parfaite considération.

Ph. MAYERAU

Téléphone : 00 33 (0)5 33 47 97 71 / Télécopie : 00 33 (0)5 35 46 81 68 / mayerau@neuf.fr
1, Rue Pierre Rectoran - 64100 BAYONNE.